NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 7 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Modification - Poids du veau

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a notifié les membres le 28 octobre 2019 (G/TBT/N/CAN/600) de la modification des exigences relatives à la classification des carcasses de bœuf, de bison et de veau qui a fait passer le poids maximal du veau de 180 kg à 190 kg. Par conséquent, le poids minimum des carcasses de bœuf a été augmenté de plus de 180 kg à plus de 190 kg.

Cette exigence est entrée en vigueur le 15 janvier 2020.

Le texte intégral de la mesure adoptée peut être téléchargé à partir des adresses Internet suivantes :

* Beef, Bison and Veal Carcass Grade Requirements (anglais)

<http://www.beefgradingagency.ca/Grade%20Document%20Jan9%202020%20english.pdf>

* Exigences relatives à la classification des carcasses de bœuf, de bison et de veau (français)

[<http://beefgradingagency.ca/Grades%20Document%20Francais%209%20janvier%202020.pdf>](http://beefgradingagency.ca/Grades%20Document%20Francais%209%20janvier%202020.pdf)

ou, sur demande, auprès de:

Autorité responsable des notifications et point d'information du Canada
Direction des règlements et des obstacles techniques
Affaires mondiales Canada
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Canada
Téléphone : 343-203-4273
Télécopieur : 613-943-0346
Courriel : enquirypoint@international.gc.ca

<http://www.beefgradingagency.ca/Grade%20Document%20Jan9%202020%20english.pdf>

<http://beefgradingagency.ca/Grades%20Document%20Francais%209%20janvier%202020.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**